

Aiacciu, u 23 di sittembri di u 2019

CUMUNICATU DI STAMPA

Aménagement numérique de la Corse

Ouverture sur internet des noms de domaine *Premium en .corsica*

U 24 di sittembri di u 2019, 8 ori di mane

Le puntu corsica au service des valeurs de la Corse

C'est en 2014 que l'organisation mondiale en charge de la gouvernance de l'internet, l'ICANN, a confié l'exploitation de l'espace de nommage *.corsica* à la Collectivité de Corse.

Depuis la Collectivité de Corse a renforcé sa démarche *puntu corsica* de valorisation de cet espace de nommage.

Cette stratégie volontariste en matière de noms de domaine permet d'assurer la visibilité de la Corse et de de la société insulaire au niveau de l'internet mondial autour de valeurs partagées de développement économique, social et culturel. La démarche *puntu corsica* propose un espace de nommage de confiance autour des objectifs suivants :

- offrir à la Corse de nouveaux moyens marketing d'identification, de localisation, de promotion et de différenciation via internet par une extension *.corsica* porteuse de sens et de valeurs ;
- affirmer son appartenance géographique et culturelle dans son identité numérique ;
- promouvoir le développement de services numériques en accord avec les valeurs socio-économiques et culturelles de la Corse ;
- créer un espace de référence du patrimoine culturel immatériel de la Corse sur internet ;

- accompagner la stratégie d'innovation en termes de services numériques ;
- soutenir le développement et la diffusion de la langue et de la culture corse.

Pour cela le *.corsica* s'adresse :

- à l'ensemble de la population résidant en Corse ;
- aux entreprises disposant d'un siège social ou un établissement secondaire établi sur le territoire insulaire ;
- à la communauté plus large des personnes physiques, où qu'elles soient, qui ont un lien direct ou indirect avec la Corse, sa population, sa culture, son patrimoine ou sa langue et notamment la diaspora des Corses à travers le monde.

Le point corsica en chiffres

Le *.corsica* suscite un vrai engouement. A ce jour 1 522 domaines *.corsica* ont été enregistrés (Cf. <https://ntldstats.com/tld/corsica>).

Si l'on compare aujourd'hui la progression du domaine *.corsica* aux autres extensions en France du même niveau (*.alsace*, *.bzh* ou *.paris*), les tendances sont très favorables au domaine insulaire au regard de sa population (339.000 ha), de son nombre d'entreprises (46 635 entreprises) (par exemple le *.alsace* comptabilise 2150 noms de domaines pour 1,8 millions d'habitants et 176 000 entreprises).

Le *.corsica* et la démarche Premium

Afin de renforcer sa démarche *puntu corsu*, le 26 octobre 2018, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse autorisait le lancement de la démarche de vente des termes dit *Premiums* .

Les noms de domaine Premium sont des termes représentatifs de filières économiques, sociales, culturelles, des mots génériques désignant une profession, un métier, une activité ou des termes à forte valeur marketing ou commerciale.

Chaque terme Premium sera commercialisé sur la base d'un tarif adapté à sa valeur marketing ou commercial.

La commercialisation des domaines Premium se fera en plusieurs phases avec pour chaque phase de nouveaux termes premiums mis en vente.

La première phase correspondant à la première série de termes Premium sera lancée le 24 septembre 2019, une deuxième aura lieu en janvier 2020 et enfin, une troisième en septembre 2020.

Obtenir son terme Premium en *.corsica*

Comme pour tous les noms de domaine *.corsica*, les termes Premium seront mis en vente auprès des revendeurs (registrars) accrédités, dont la liste est disponible sur le site www.puntu.corsica.

Comme pour l'enregistrement de tout nom de domaine en .corsica, l'enregistrement d'un nom Premium repose sur le principe du « premier arrivé - premier servi », c'est-à-dire qu'il est assuré par ordre chronologique de réception des demandes par les registrars.

Les demandeurs doivent respecter la Charte de nommage du .corsica ainsi que l'ensemble des politiques édictées par la Collectivité de Corse en vigueur au moment de l'ouverture, et notamment :

- les règles d'éligibilité du .corsica ;
- les politiques d'enregistrement des noms de domaine .corsica ;
- les politiques de résolution de litiges ;
- les règles d'enregistrement des termes soumis à examen préalable et termes réservés ;
- les règles spécifiques concernant les termes Premium.

Les tarifs des domaines *Premium*

Les domaines Premium font l'objet d'une tarification spécifique.

Les prix détaillés ci-dessous correspondent au tarif de vente du registre (la Collectivité de Corse) aux registrars. Chaque domaine est classé dans une catégorie en fonction de sa valeur économique estimée : Premium 1, Premium 2, Premium 3.

Les prix pour les domaines Premium sont les suivants :

- Premium 1 : 1 000 € HT ;
- Premium 2 : 300 € HT ;
- Premium 3 : 100 € HT.

Le prix de vente du nom de domaine Premium est valable pour chaque année d'enregistrement. Le renouvellement de ce nom de domaine se fera au prix de vente Premium Initial.

Nota : Tous les registrars accrédités . corsica sont habilités à commercialiser les termes Premium selon les politiques tarifaires qui leurs sont propres à partir du tarif fixé par la Collectivité de Corse.

Les règles spécifiques applicables aux domaines *Premium*

Compte tenu de la forte valeur des domaines Premium et de l'intérêt manifeste de plusieurs candidats à l'exploitation de chacun d'entre eux, tout achat d'un domaine Premium nécessitera obligatoirement son exploitation par son titulaire (site internet actif utilisant le terme Premium comme nom de domaine principal ou secondaire).

Le titulaire (registrant) disposera d'un délai de 6 mois pour mettre en place un site internet exploitant le domaine Premium.

Passé ce délai, la Collectivité de Corse en tant que registre du .corsica pourra constater que le titulaire d'un domaine Premium non exploité est en infraction aux règles et politiques de .corsica et pourra engager légitimement, en application de ses procédures et politiques, les démarches pouvant conduire au retrait du domaine Premium à son titulaire et éventuellement à sa remise en vente.

En tout état de cause, tout retard d'exploitation devra être justifié auprès du registre et fera l'objet d'une analyse pour en déterminer la recevabilité.

La légitimité d'exploitation

Conformément aux politiques régissant l'extension .corsica, l'usage d'un domaine en .corsica est destiné à la valorisation de la Corse, de son patrimoine, de ses activités, de son rayonnement, etc.

Toute activité de spéculation, de « parking », d'achat dans le but de revendre un nom de domaine ou toute activité de cybersquatting, de typosquatting et autre manœuvre délictueuse est strictement interdite.

La Collectivité de Corse se réserve le droit de conduire les investigations nécessaires avant-vente et après-vente et d'interroger tout candidat à l'achat ou tout titulaire d'un nom de domaine Premium sur l'usage qu'il compte en faire afin de juger de l'adéquation avec les politiques de .corsica.

En cas d'usage jugé non conforme, la commercialisation du domaine Premium à son demandeur pourra être suspendue et/ou le processus d'application de ses politiques pourra être engagé par le registre de .corsica.

Nota : Un mécanisme de protection des marques s'applique à tous les domaines .corsica standards ou Premium.

Pour connaître la disponibilité d'un nom de domaine, le moteur de recherche de puntu corsica est disponible à l'adresse <https://www.puntu.corsica/>